

RISQUES MAJEURS

APPRENDRE LES BONS RÉFLEXES



SAINT-LOUBÈS

St. Loubès

LE MOT DU MAIRE



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Deux critères caractérisent un risque majeur : sa **faible fréquence** et son **énorme gravité** (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

Parmi les risques majeurs, **la plupart surviennent sans prévenir et se développent à grande vitesse** : tremblements de terre, attentats ; **mais d'autres, peuvent être anticipés** : cyclones, canicules, inondations... Dans ce cas, une communication d'annonce et de prévention est assurée par les pouvoirs publics sur les grands médias.



Commune de
Saint-Loubès

Madame, Monsieur,

Comme toutes les communes de France, celle de Saint-Loubès est soumise à divers aléas qui sont susceptibles de provoquer des risques dommageables aux personnes et aux biens : inondations exceptionnelles, accidents d'origine technologique, canicule...

L'État, représenté par le Préfet, est chargé de recenser les risques majeurs pesant sur chaque commune. Le Maire a, quant à lui, la responsabilité d'informer les habitants sur les risques majeurs auxquels est soumise la commune. C'est l'objet de ce document.

Je vous demande de le **lire attentivement** et de le **conserver précieusement** : il vous informe sur les risques identifiés et sur la conduite à tenir en cas d'événement grave. Le magazine municipal vous informera aussi régulièrement. Soyez également acteur de votre sécurité : n'hésitez pas à rechercher de votre côté toute information utile. Ce DICRIM recense quelques-uns des sites internet procurant une information complète.

Je vous souhaite une bonne lecture, en espérant bien entendu que les consignes mentionnées n'aient jamais à être appliquées.

Pierre Durand

Maire de Saint-Loubès



Édité par la Commune de Saint-Loubès - 23 place de l'hôtel de Ville - BP 56 - 33451 Saint Loubès Cédex
Tél. 05 57 97 16 16 - Supplément au magazine n°30 / Mai 2016 - Tirage : 5 000 exemplaires
Directeur de la publication : Pierre Durand - Directeur de la rédaction : Gérard Rey
Rédaction : Florent Furlan - Photos : Mairie - Conception : Agence SEPPA à Floirac 05 57 300 910

www.saint-loubes.fr

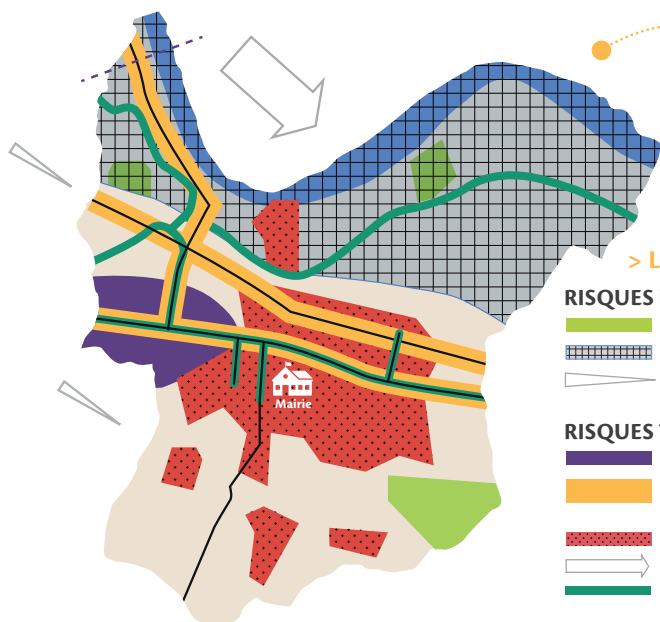
LES RISQUES À SAINT-LOUBÈS

RISQUES PRINCIPAUX

- **Le risque inondation :**
Notre commune est bordée par la Dordogne et est traversée par plusieurs cours d'eau.
- **Le risque météorologique :**
Il existe plusieurs risques liés au climat, variables selon les saisons.
- **Le risque industriel :**
La Presqu'île d'Ambès regroupe des industries classées SEVESO, et notre commune des établissements industriels.
- **Le risque lié aux transports (ferroviaires, routiers, canalisations) :**
D'importantes voies de circulation traversent ou passent à proximité de Saint-Loubès.
- **Le risque lié aux transports de matières dangereuses :**
Ces voies de circulation peuvent être utilisées pour le transport de matières dangereuses.

AUTRES RISQUES

- **Le risque nucléaire :**
La centrale nucléaire du Blayais se situe à une cinquantaine de kilomètres de Saint-Loubès.
- **Le risque sismique :**
Saint-Loubès, comme une bonne partie du Nord-Gironde, est en zone de sismicité faible.
- **Le risque lié au retrait et gonflement des argiles :**
Les sols argileux sont soumis à des mouvements qui peuvent occasionner des dégâts aux habitations.
- **Le risque lié aux épidémies et pandémies :**
Des épidémies peuvent toucher notre commune.
- **Le risque lié aux attentats et prises d'otages :**
Ce risque, direct ou indirect, peut toucher aveuglément l'ensemble de la population.



CARTE SYNTHÉTIQUE DES RISQUES DANS LA VILLE

> LÉGENDE

RISQUES NATURELS :

- Feux de forêt, bois
- Inondations (zone inondable < 5m)
- Vents dominants

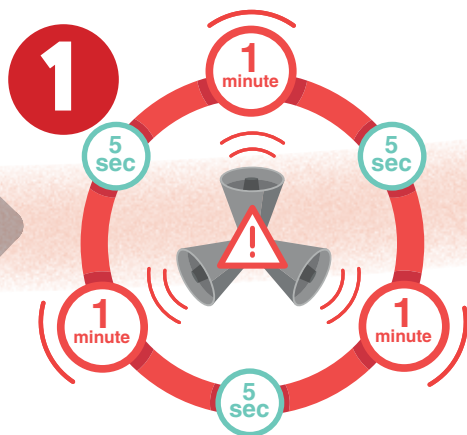
RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- Explosions, nuages toxiques...(Z.I)
- Transport de matières dangereuses (camions, trains)
- Feux de quartiers
- Nucléaire (Blaye)
- Canalisation de transport et distribution de gaz
- Accident, carambolage (route, voie ferrée)
- Tracé LGV

QUE SE
PASSE-T-IL
EN CAS DE

**RISQUE
MAJEUR**

?



Le moment du sinistre : début de l'alerte

Un risque survient pour la population

- L'alerte est donnée par la sirène qui émet un son caractéristique de **3 séquences d'une minute espacées de 5 secondes**.
- Tenez-vous également informés : radio France Bleu Gironde (FM : 100.1 MHz), autres médias, mairie.

5

Le personnel de l'école met les enfants en sécurité



- L'établissement a réalisé un plan particulier de mise en sûreté et s'occupe de mettre tous les élèves à l'abri du danger.
- Il est inutile d'aller chercher vos enfants, vous pourriez mettre vos vies en danger.

4

Le maire déclenche le plan communal de sauvegarde

- La commune prend en charge l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence si cela est nécessaire.





Les secours arrivent sur les lieux

- Pompiers et Samu interviennent sur le sinistre pour maîtriser la propagation du risque et secourir les populations si nécessaire.
- Le Maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune, il est Directeur des Opérations de Secours.



La Préfecture prend en charge les opérations...

... si la gravité du sinistre le demande

- Le Préfet devient alors Directeur des Opérations de Secours.
- Il met en place une cellule de crise et active le dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) : organisation et recensement des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre en cas de catastrophe.



Chez vous



Fin de l'alerte : danger écarté

- Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
Mettez-vous à l'abri	N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Fermez tout (portes, fenêtres, aérations, coupez le gaz et l'électricité)	Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours
Écoutez la radio (France Bleu Gironde)	Ne téléphonez pas
Appliquez les consignes de sécurité	Évitez toute flamme ou étincelle



RISQUE MAJEUR

La Dordogne

Saint-Loubès est bordée par la Dordogne : **la majorité du secteur nord de la commune est classée en zone inondable**. Les inondations ont des conséquences lourdes pour la sécurité des personnes et des biens, l'état des infrastructures et réseaux...

Les cours d'eau

La commune est traversée par des cours d'eau, ruisseaux, rivières (le Canteranne, la Laurence, etc.) et jalles dans les Palus.

Conditions favorisant le risque de crue et de débordement :

Grande marée (influence de l'océan), phénomène météorologique (forte pluie, vents violents), fonte des neiges, rupture de digues, lâcher de barrages sur la Dordogne (équipée de plusieurs barrage qui peuvent procéder à des lâchers ou rompre, causant une onde de submersion et une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent).

MESURES MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE

PRÉVENTION :

- > Entretien des digues et d'ouvrages divers (clapets) de la Dordogne.
- > Prise en compte du Plan de prévention du risque inondation (élaboré par l'État).
- > Aménagement et entretien des jalles (compétence ASA des Palus).
- > Aménagement des ruisseaux (compétence CDC).

GESTION DE LA CATASTROPHE :

- > Alerte et information de la population.
- > Évacuation des zones touchées par la catastrophe.
- > Prise en charge des personnes évacuées.
- > Mise en sécurité des zones impactées.

CONSEILS

1- SE TENIR INFORMÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

(radio : France bleu Gironde 100.1 MHz).

2- PRÉVOIR LES GESTES ESSENTIELS

- > Prévoir une réserve d'eau potable.
- > Fermer portes et fenêtres.
- > Couper le gaz et l'électricité.
- > Monter dans les étages.
- > Éviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné).
- > Déplacer hors d'atteinte de l'eau, les objets de valeur et les produits polluants.
- > Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent.
- > Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.

CARTE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

> LÉGENDE



Inconstructible

Constructible sous conditions

LE RISQUE TEMPÊTE

Les tempêtes, les vents violents ou les orages peuvent dégrader les bâtiments et causer des dégâts sur les réseaux (téléphone, électricité, eau et assainissement, pluvial, routes).

Exemples : 1999 (Lothar et Martin), 2009 (Klaus), Xynthia (2010).

CONSEILS

AVANT LA TEMPÊTE

- > Connaître les consignes et les sources d'information.
- > Rentrer les objets, bêtes et matériels susceptibles d'être emportés.
- > Gagner un abri en dur, fermer portes et volets.
- > Annuler les sorties de loisir, arrêter les chantiers.

PENDANT LA TEMPÊTE

Se tenir informé de l'évolution de la situation,

du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (radio : France bleu Gironde 100.1 MHz.)

- > Ne sortir en aucun cas ou se déplacer le moins possible. En voiture : rouler lentement.
- > Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- > Ne pas téléphoner.

MESURES MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE

PRÉVENTION :

- > Vigilance météo.
- > Décision relative au maintien de manifestations en cas d'alerte.

GESTION DE LA CATASTROPHE :

- > Alerte et information de la population.
- > Dégagement des routes.
- > Prise en charge des personnes évacuées.
- > Mise en sécurité des zones impactées.

APRÈS LA TEMPÊTE

- > Faire réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- > Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre sur votre propriété.
- > Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

LE RISQUE CANICULE

La canicule se définit comme un **niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs**. Il y a donc deux paramètres : **la chaleur et la durée**. L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Exemple : canicules 2003, 2006, 2015.

CONSEILS

AVANT LA CANICULE

- > Prévoir les matériels essentiels : thermomètre, ventilateur, réserve d'eau.
- > Personne âgée ou handicapée : se signaler auprès du CCAS.

PENDANT LA CANICULE

- > Se tenir informé de l'évolution de la situation.
- > Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif (pas d'alcool) et se rafraîchir (douche, brumisateur, humidification des vêtements...).
- > Limiter l'augmentation de température de l'habitation en fermant fenêtres, volets et rideaux extérieurs, tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.

MESURES MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE

PRÉVENTION :

- > Vigilance météo.
- > Registre communal des personnes vulnérables ou isolées (CCAS).

GESTION DE LA CATASTROPHE :

- > Alerte et information de la population.
- > Distribution d'eau aux personnes vulnérables.
- > Prise en charge et hébergement si nécessaire.

- > En l'absence de rafraîchissement dans l'habitation, passer au moins deux heures dans un endroit frais (grands magasins, lieux publics, cinéma...).
- > Éviter sorties et activités aux heures les plus chaudes.
- > Pour sortir, préférer le matin tôt, rester à l'ombre dans la mesure du possible et ne pas s'installer en plein soleil.
- > Porter un chapeau, des vêtements légers, amples et clairs.
- > Penser à aider vos voisins.

LE RISQUE LIÉ AUX TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

RISQUE MAJEUR

Saint-Loubès est traversée par plusieurs voies :

- > **Route :** le réseau routier local et départemental, D115 (nord-sud) et D242 (est-ouest, traverse le bourg) → renversement, incendie ou explosion de véhicule.
- > **Voie ferrée :** d'est en ouest, à proximité de nombreux quartiers habités, gare de voyageurs près du bourg (gestion Réseau Ferré de France) → déraillement de train.
- > **Transport de gaz :** une canalisation de transport de gaz naturel (gestion : TIGF) → fuite de gaz.

CARTE DU RISQUE



> LÉGENDE

- Transport de matières dangereuses (camions, trains)
- Canalisation de transport et distribution de gaz
- Tracé LGV

MESURES MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE

GESTION DE LA CATASTROPHE :

- > Alerte et information de la population riveraine.
- > Mise en sécurité des zones impactées.
- > Mise à l'abri ou évacuation de la population.
- > Prise en charge des personnes évacuées.

CONSEILS

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- > Donner l'alerte aux services de secours, en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre.
- > S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie, s'éloigner.
- > Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- > Se signaler auprès des secours.

PENDANT L'INTERVENTION

- > Se confiner dans un bâtiment, arrêter la ventilation.
- > Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...).
- > S'éloigner des portes et fenêtres.
- > Ne pas fumer.
- > Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).
- > Ne pas téléphoner.
- > Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS L'ACCIDENT

Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (France Bleu Gironde 100.1MHz ou signal sonore de 30 secondes ou porte à porte), aérez le local.

La commune est située à une cinquantaine de kilomètres de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint-Louis, au nord-ouest de l'agglomération bordelaise.

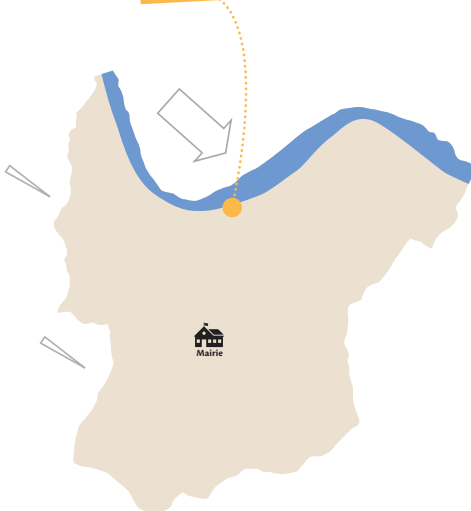
Conditions favorisant le risque : crue très importante de la Gironde, vents dominants d'ouest.

MESURES MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE

GESTION DE LA CATASTROPHE :

- > Alerte et information de la population riveraine.
- > Récupération et distribution des pastilles d'iode de potassium.
- > Mise à l'abri ou évacuation de la population.
- > Prise en charge des personnes évacuées.

CARTE DU RISQUE



> LÉGENDE

- Vents dominants
- Nucléaire (Blaye)

CONSEILS

- > Ne rien toucher à l'extérieur : objet, aliments...
- > Pour les personnes à l'extérieur, rejoindre un abri (bâtiment clos) et ne pas le quitter sans autorisation.
- > Se confiner à l'intérieur : garder les fenêtres et toutes les ouvertures fermées ; arrêter climatisation, ventilation et chauffage ; boucher soigneusement fentes des portes, fenêtres et bouches d'aération.
- > Se débarrasser des vêtements et objets contaminés avant de rentrer, se doucher si besoin.
- > Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- > Ne pas encombrer le réseau téléphonique.

Un risque industriel est **un événement accidentel se produisant sur un établissement industriel**, dont les conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement peuvent être plus ou moins importantes.

La Presqu'île d'Ambès accueille 3 sites classés Seveso II (niveau le plus élevé dans le registre des risques) à Ambès et Bassens. Si Saint-Loubès n'est pas incluse dans le périmètre de ce plan de prévention des risques technologiques (PPRT), elle pourrait toutefois être touchée par une catastrophe de grande ampleur (à cause des vents dominants d'ouest).

Saint-Loubès accueille en revanche plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui peuvent représenter des risques pour la population (ZI La Lande, ZA La Rafette, plus quelques autres réparties sur le territoire).

MESURES MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE

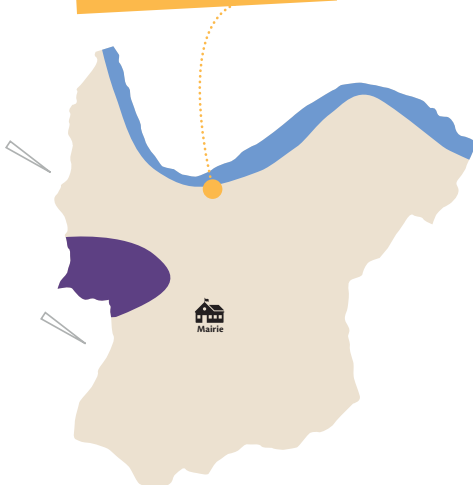
GESTION DE LA CATASTROPHE :

- > Alerte et information de la population riveraine.
- > Mise en sécurité des zones impactées.
- > Mise à l'abri ou évacuation de la population.
- > Prise en charge des personnes évacuées.

Cependant ces activités ne sont pas celles qui représentent les risques les plus étendus.

Ces risques peuvent provoquer : incendie, explosion, dispersion de produits dangereux.

CARTE DU RISQUE



> LÉGENDE

- Vents dominants
- Explosions, nuages toxiques...(Z.I., Z.A.)

CONSEILS

- > Ne rien toucher à l'extérieur : objet, aliments...
- > Pour les personnes à l'extérieur, rejoindre un abri (bâtiment clos) et ne pas le quitter sans autorisation.
- > Se confiner à l'intérieur : garder les fenêtres et toutes les ouvertures fermées ; arrêter climatisation, ventilation et chauffage ; boucher soigneusement fentes des portes, fenêtres et bouches d'aération.
- > Se débarrasser des vêtements et objets contaminés avant de rentrer, se doucher si besoin.
- > Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- > Ne pas encombrer le réseau téléphonique.

RISQUE LIÉ AUX TRANSPORTS

Saint-Loubès est traversée par des **routes** (réseau communal, routes départementales D115 et D242) et la **voie ferrée** (ligne conventionnelle et LGV à partir de 2017). Un accident de transport majeur sur ces voies impacterait les riverains en plus des victimes immédiates, et nécessiterait l'intervention de la commune.

À proximité, l'**autoroute A10** et la **nationale N89**, drainent un grand nombre de véhicules tous les jours. Un accident majeur sur celles-ci pourrait nécessiter la prise en charge des victimes sur le territoire de Saint-Loubès.

RISQUE D'ÉPIDÉMIE ET DE PANDÉMIE

Saint-Loubès peut se trouver dans un territoire touché par une épidémie ou une pandémie, nécessitant l'**isolement de la population** ou bien l'**évacuation** et le **regroupement des personnes dans un lieu d'accueil**.

RISQUE LIÉ AUX ATTENTATS OU PRISE D'OTAGES



- > S'échapper, alerter, rester chez soi.
- > Faciliter l'accès aux forces de l'ordre et aux secours.
- > Suivre les consignes transmises par les médias.
- > Attendre la fin de l'alerte.

RISQUE LIÉ AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN : RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux de Saint-Loubès peuvent produire des **gonflements** (période humide) et des **tassements** (période sèche), occasionnant ainsi de sérieux **dégâts aux habitations** (apparition de fissures).

RISQUE SISMIQUE

Saint-Loubès se trouve en **zone de sismicité 2 (faible)**. **Ce risque n'est donc pas majeur.**

Des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.



> À L'INTÉRIEUR :

Se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.

> À L'EXTÉRIEUR :

S'écarter des bâtiments, arbres, lignes à haute tension...

RESTEZ INFORMÉS

AVANT UNE SITUATION D'URGENCE

- Tenez-vous informés sur les risques de la région, préparez votre équipement de secours en cas d'évacuation.
- Ressources internet :
www.risques.gouv.fr : site interministériel pour connaître les risques majeurs et apprendre à y faire face (rappel des réflexes et des bons gestes qui sauvent...)
www.gironde.gouv : site de la préfecture de la Gironde sur lequel est consultable le Dossier départemental des risques majeurs (réalisé par l'État).
www.prim.net : site du ministère du Développement Durable / Environnement, qui favorise le partage et l'actualisation d'informations sur les risques majeurs.
- Surveillez les informations météorologiques :
www.meteofrance.fr,
www.vigimeteo.com,
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr.

PENDANT LA SITUATION D'URGENCE

Suivez l'évolution de la situation :
Radio France Bleue Gironde (100.1 MHz FM / 1206 kHz AM), autres médias, Mairie de Saint-Loubès (05 57 97 16 16 / **www.saint-loubes.fr**).

MATÉRIEL INDISPENSABLE

Préparez à toutes fins utiles, dans un endroit clos connu de toute la famille, une trousse d'urgence composée de :

- Médicaments et matériel de premiers secours.
- Vêtements chauds, couvertures de survie.
- Réserve d'eau potable et de nourriture.
- Papiers importants, un peu d'argent.
- Radio et lampe de poche à piles, bougies et allumettes.
- Éléments permettant le confinement des ouvertures : bandes adhésives, mastic, tissus.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Saint-Loubès est doté d'un plan communal de sauvegarde, support de l'organisation des pouvoirs publics en situation de crise. Il recense les risques naturels et technologiques pesant sur la commune et définit un dossier opérationnel qui prévoit l'organisation des services en cas de catastrophe.

NUMÉROS UTILES

15 : SAMU

18 : Service d'incendie et de secours (pompiers)

112 : numéro d'urgence européen

114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

Mairie : 05 57 97 16 16
ou (en dehors des heures ouvrables) : 06 37 73 78 12

CCAS (uniquement pour la canicule) : 05 57 97 16 05

ENFANTS

Dans tous les cas, n'allez pas les chercher à l'école. Ils sont pris en charge par les enseignants dans le cadre d'un plan particulier de mise en sécurité propre à chaque école.